



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Formulaire de demande d'une extraction du registre parcellaire graphique (RPG) lié aux Projets Agro- Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Note introductive

1° Pourquoi un formulaire de demande spécifique dans le cadre des PAEC ?

La direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) est chargée de la communication de certaines données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) d'aides attachées aux surfaces cultivées et relevant de la politique agricole commune (PAC), et en particulier du Registre parcellaire graphique (RPG).

La formalisation des demandes de diffusion de ces données répond à trois objectifs :

- simplifier et clarifier la procédure de demande,
- disposer, d'emblée, des éléments nécessaires à l'instruction de la demande et en particulier à l'expertise juridique s'appuyant sur :
 - > la loi pour une République numérique et sa transcription dans le code des relations entre le public et l'administration (CRPA),
 - > le service public de mise à disposition de données de référence (dont fait partie le RPG),
 - > les textes de la commission nationale informatique et liberté (CNIL)
 - > le règlement général communautaire pour la protection des données à caractère personnel,
- faciliter la tenue, par la DRAAF, du registre des demandes.

Les demandes doivent respecter en tous points le formalisme de l'instruction technique du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation consultable sur [BO_agri](#) ainsi que les termes du règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) consultable sur le site de la CNIL.

Une transmission de données aux opérateurs de PAEC est possible sous réserve qu'elles soient déconnectées de toute fin commerciale et qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'animation, du suivi et de l'évaluation du PAEC en cours. Seuls les opérateurs retenus par l'autorité de gestion sont autorisés et uniquement sur les territoires pour lesquels ils sont retenus.

Les données transmises ne doivent pas être utilisées par l'opérateur pour d'autres fins que celles de l'animation, du suivi et de l'évaluation du PAEC et cet opérateur inscrit le traitement auquel il procède dans le registre qu'il tient en application du règlement général sur la protection des données.

La DRAAF est d'une part, chargée de la communication de certaines données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) et d'autre part, chargée de l'animation des mesures SIGC pour le compte de l'Autorité de Gestion. Elle est responsable de l'usage des données et doit veiller à prendre toutes les dispositions techniques et juridiques nécessaires pour garantir le respect des dispositions prévues par la loi et la réglementation européenne relative aux données à caractère personnel. Ainsi toute transmission de données par la DRAAF aux opérateurs PAEC doit se faire sur la base de l'établissement d'un formulaire spécifique.

2° Le demandeur

Le demandeur est **le responsable du traitement** au sens du RGPD. Le responsable du traitement doit identifier et classer les données à caractère personnel qu'il détient et respecter toutes les obligations qui lui incombent en vertu du RGPD, et notamment :

- obligation d'information des personnes concernées sur les traitements réalisés (article 14)
- sous-traitance encadrée (article 38)
- tenue d'un registre de traitement (article 28).

Il doit identifier les risques et assurer la sécurité des données au moyen de systèmes informatiques éprouvés. Le responsable du traitement désigne un **délégué à la protection des données**.

Cas des sous-traitants

Est considérée comme sous-traitant toute structure effectuant un traitement de données pour le compte, sur instruction et sous l'autorité d'un donneur d'ordre ; le traitement peut porter sur des données à caractère personnel, auquel cas le sous-traitant est soumis aux mêmes obligations que le donneur d'ordre responsable du traitement ; il appartient à celui-ci de s'en assurer.

La DRAAF communique les données au responsable du traitement. La mise en place d'une relation contractuelle, conforme au RGPD, entre le responsable du traitement et le sous-traitant, est de la seule responsabilité du responsable de traitement.

3° Nature des données diffusées

Seules les données relatives à une campagne PAC achevée (au sens où les décisions sur les montants d'aide sont prises) peuvent être diffusées. Concrètement, le RPG d'une année N ne sera disponible que dans le courant de l'année N+1 et seulement pour le niveau 1. Concernant les MAEC, les retards d'instruction impactent directement la capacité de la DRAAF à fournir le RPG MAEC dans ces délais.

Le RPG est composé d'éléments graphiques (îlots, parcelles culturales,...). Ces éléments graphiques sont accompagnés de données attributaires, extraites du SIGC, sous forme de tables alphanumériques décrites en annexe. L'ensemble sera désigné, dans la suite de la présente note, sous le sigle RPG.

Deux niveaux de diffusion ou de communication des données du RPG sont disponibles :

- **Niveau 1** : ANONYME. Les données ne sont accompagnées d'aucun identifiant. Il n'est pas possible d'assembler les îlots d'une même exploitation. Ce niveau est accessible au grand public pour toute réutilisation.

Le niveau 1 est diffusé par l'IGN.

<http://professionnels.ign.fr/rpg>

ou via le Géoportail de l'IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr>)

(cf annexe liste des codes et groupes de cultures)

- **Niveau 2** : ANONYMISE « partiellement » parce que comportant, pour chaque îlot, un identifiant aléatoire de l'exploitation. Il est alors possible de regrouper les îlots d'une même exploitation. Le niveau 2 est accessible aux administrations visées au titre de l'article L 300-2 du CRPA (État, collectivités, établissements publics et à toute structure privée chargée d'une mission de service public, pour l'exercice de cette mission).

Le niveau 2 est communiqué par la DRAAF et doit faire l'objet d'une demande formalisée. Les données communiquées par la DRAAF sont en tous points conformes aux données qui lui ont été remises par l'agence de services et de paiement (ASP). La DRAAF ne saurait être tenue responsable de la disponibilité, de la complétude et de la qualité des données qu'elle diffuse. Les données communiquées seront accompagnées de métadonnées les décrivant.

4° Conditions d'utilisation des données du RPG de niveau 2 : engagements du demandeur

Le demandeur s'engage à n'utiliser les données du RPG que dans le cadre et pour l'exécution d'une mission de service public (animation, suivi et évaluation du ou des PAEC dont il est opérateur). Le demandeur s'engage à inscrire les traitements réalisés avec les données du RPG dans son registre des traitements de données à caractère personnel ou personnalisable. Le demandeur s'engage à ne pas rediffuser les données du RPG qui lui ont été remises.

5° Champ géographique de communication des données du RPG de niveau de 2

Le périmètre géographique de communication des données du RPG doit correspondre strictement au périmètre sur lequel le demandeur est compétent pour l'exercice de la mission de service public motivant la demande.

L'opérateur exerce une mission de service publique au titre de l'animation, du suivi et de l'évaluation uniquement sur le périmètre géographique du ou des PAEC dont il est porteur.

Le demandeur donnera un descriptif textuel (liste des codes territoires ou ZIP du PAEC) de la zone géographique correspondant à sa demande.

Cadre réservé à la DRAAF

Avis sur la demande :

Favorable : Partiellement favorable : Défavorable :

En cas de demandes complémentaires pendant l'instruction, nature de celles-ci :

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

**Formulaire de demande d'une extraction
du registre parcellaire graphique (RPG) lié aux Projets Agro-
Environnementaux et Climatiques (PAEC)**

à adresser à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes sur
<infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr>

Identité du demandeur (responsable du traitement)

Nom, Prénom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom de la personne représentant le responsable des traitements :

Service de l'État : Collectivité : Établissement public :

Organisme privé chargé d'une mission de service public :

Qualité du demandeur vis à vis du PAEC :

Opérateur du PAEC :

Partenaire du PAEC :

(transmission directe possible uniquement sous réserve de validation par l'opérateur)

Début de la mission :

Fin de la mission :

Nature des données demandées

Millésime(s) et périmètre(s) géographique(s) demandé(s)

Cocher la ou les campagnes concernées par un début d'engagement MAEC par codes territoires correspondants au(x) PAEC faisant l'objet de la demande de données

<i>Nom du PAEC</i>	<i>Codes territoires</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>exemple : Plaine des Varennes</i>	<i>AU_PVD6</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>AU_PVD7</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attributs du niveau 2 (cf. annexe)

Table MAEC et Bio (référentiel national) :

Table MAEC

(éléments engagés graphiques : surfaciques, linéaires et ponctuels)

Usages et traitements des données demandées

Intitulé de la mission de service public et références réglementaires ou justificatif :

Opérateur ou partenaire du ou des PAEC suivant :

Usages attendus des données (objectifs fonctionnels des traitements) :

Données utilisées dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PAEC.

Description des traitements réalisés et en particulier des croisements de données :

Réalisation de bilan graphiques et numériques à l'échelle du PAEC à partir des surfaces engagées en MAEC pour le suivi et l'évaluation.

Autres traitements réalisés :

Je soussigné, [] , m'engage à respecter l'ensemble des règles d'utilisation des données du RPG qui m'ont été communiquées.

Date et signature du demandeur ou de son représentant légal :

Si le demandeur n'est pas l'opérateur :

Je soussigné, [] , opérateur du PAEC valide la demande au titre du partenariat identifié au sein du PAEC.

Date et signature de l'opérateur ou de son représentant légal :

1 Seule la CNIL est habilitée à juger de la conformité juridique des traitements déclarés. L'obtention des données demandées ne vaut pas validation des traitements décrits.

Formulaire de demande d'une extraction du registre parcellaire graphique (RPG)

Annexe : description des données pour le niveau 2

Les données relatives aux parcelles graphiques et aux surfaces non agricoles ne sont disponibles que depuis 2015

Le niveau 2 contient en outre le référentiel national des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de celles relatives à l'agriculture biologique :

MAEC et bio - référentiel national

Nom du champ Type

Code mesure liste de valeurs
Libellé mesure texte
Dispositif texte
Campagne début année
Campagne fin année
Variante campagne début année
Variante campagne fin année
Montant net mesure numérique
Paramétrages spécifiques

MAEC – éléments engagés graphiques : surfaciques linéaires et ponctuels

Nom du champ

Numéro exploitation
Numéro élément engagé
Éléments surfaciques : surfaces graphiques et surfaces engagées
Éléments linéaires : longueurs graphiques et longueurs engagées
Éléments ponctuels : quantité engagée
Dispositif
Mesure
Début d'engagement
Fin d'engagement
État de la mesure

Les cultures et groupes de cultures sont les suivants (Cf. niveau 1) :

Cultures		Groupes de cultures	
code	libellé	code	libellé
BTH	Blé tendre d'hiver	1	Blé tendre
BTP	Blé tendre de printemps	1	id.
MID	Maïs doux	2	Maïs grain et ensilage
MIE	Maïs ensilage	2	id.
MIS	Maïs	2	id.
ORH	Orge d'hiver	3	Orge
ORP	Orge de printemps	3	id.
AVH	Avoine d'hiver	4	Autres céréales
AVP	Avoine de printemps	4	id.
BDH	Blé dur d'hiver	4	id.
BDP	Blé dur de printemps	4	id.
BDT	Blé dur de printemps semé tardivement (après le 31/05)	4	id.
CAG	Autre céréale d'un autre genre	4	id.
CGF	Autre céréale de genre Fagopyrum	4	id.
CGH	Autre céréale de genre Phalaris	4	id.
CGO	Autre céréale de genre Sorghum	4	id.
CGP	Autre céréale de genre Panicum	4	id.
CGS	Autre céréale de genre Setaria	4	id.
CHA	Autre céréale d'hiver de genre Avena	4	id.
CHH	Autre céréale d'hiver de genre Hordeum	4	id.
CHS	Autre céréale d'hiver de genre Secale	4	id.
CHT	Autre céréale d'hiver de genre Triticum	4	id.
CPA	Autre céréale de printemps de genre Avena	4	id.
CPH	Autre céréale de printemps de genre Hordeum	4	id.
CPS	Autre céréale de printemps de genre Secale	4	id.
CPT	Autre céréale de printemps de genre Triticum	4	id.
CPZ	Autre céréale de printemps de genre Zea	4	id.
EPE	Épeautre	4	id.
MCR	Mélange de céréales	4	id.
MLT	Millet	4	id.
SGH	Seigle d'hiver	4	id.
SGP	Seigle de printemps	4	id.
SOG	Sorgho	4	id.
SRS	Sarrasin	4	id.
TTH	Triticale d'hiver	4	id.
TTP	Triticale de printemps	4	id.
CZH	Colza d'hiver	5	Colza
CZP	Colza de printemps	5	id.
TRN	Tournesol	6	Tournesol
ARA	Arachide	7	Autres oléagineux
LIH	Lin non textile d'hiver	7	id.
LIP	Lin non textile de printemps	7	id.
MOL	Mélange d'oléagineux	7	id.
NVE	Navette d'été	7	id.
NVH	Navette d'hiver	7	id.
OAG	Autre oléagineux d'un autre genre	7	id.
OEH	Autre oléagineux d'espèce Helianthus	7	id.
OEI	OEillette	7	id.
OHN	Autre oléagineux d'hiver d'espèce Brassica napus	7	id.
OHR	Autre oléagineux d'hiver d'espèce Brassica rapa	7	id.
OPN	Autre oléagineux de printemps d'espèce Brassica napus	7	id.
OPR	Autre oléagineux de printemps d'espèce Brassica rapa	7	id.
SOJ	Soja	7	id.
FEV	Fève	8	Protéagineux
FVL	Féverole semée avant le 31/05	8	id.
FVT	Féverole semée tardivement (après le 31/05)	8	id.
LDH	Lupin doux d'hiver	8	id.
LDP	Lupin doux de printemps semé avant le 31/05	8	id.
LDT	Lupin doux de printemps semé tardivement (après le 31/05)	8	id.

Cultures		Groupes de cultures	
code	libellé	code	libellé
MPC	Mélange de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) prépondérants semés avant le 31/05 et de céréales	8	id.
MPT	Mélange de protéagineux semés tardivement (après le 31/05)	8	id.
PAG	Autre protéagineux d'un autre genre	8	id.
PHI	Pois d'hiver	8	id.
PPR	Pois de printemps semé avant le 31/05	8	id.
PPT	Pois de printemps semé tardivement (après le 31/05)	8	id.
CHV	Chanvre	9	Plantes à fibres
LIF	Lin fibres	9	id.
J5M	Jachère de 5 ans ou moins	11	Gel (surfaces gelées sans production)
J6P	Jachère de 6 ans ou plus	11	id.
J6S	Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	11	id.
JNO	Jachère noire	11	id.
RIZ	Riz	14	Riz
LEC	Lentille cultivée (non fourragère)	15	Légumineuses à grains
PCH	Pois chiche	15	id.
BVF	Betterave fourragère	16	Fourrage
CAF	Carotte fourragère	16	id.
CHF	Chou fourrager	16	id.
CPL	Fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux (en proportion < 50 %) et/ou de légumineuses fourragères (en proportion < 50 %)	16	id.
DTY	Dactyle de 5 ans ou moins	16	id.
FAG	Autre fourrage annuel d'un autre genre	16	id.
FET	Fétuque de 5 ans ou moins	16	id.
FF5	Féverole fourragère implantée pour la récolte 2015	16	id.
FF6	Féverole fourragère implantée pour la récolte 2016	16	id.
FFO	Autre féverole fourragère	16	id.
FLO	Fléole de 5 ans ou moins	16	id.
FSG	Autre plante fourragère sarclée d'un autre genre	16	id.
GAI	Gaillet	16	id.
GES	Gesse	16	id.
GFP	Autre graminée fourragère pure de 5 ans ou moins	16	id.
JO5	Jarosse implantée pour la récolte 2015	16	id.
JO6	Jarosse implantée pour la récolte 2016	16	id.
JOD	Jarosse déshydratée	16	id.
JOS	Autre jarosse	16	id.
LEF	Lentille fourragère	16	id.
LFH	Autre lupin fourrager d'hiver	16	id.
LFP	Autre lupin fourrager de printemps	16	id.
LH5	Lupin fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2015	16	id.
LH6	Lupin fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2016	16	id.
LOT	Lotier	16	id.
LP5	Lupin fourrager de printemps implanté pour la récolte 2015	16	id.
LP6	Lupin fourrager de printemps implanté pour la récolte 2016	16	id.
LU5	Luzerne implantée pour la récolte 2015	16	id.
LU6	Luzerne implantée pour la récolte 2016	16	id.
LUD	Luzerne déshydratée	16	id.
LUZ	Autre luzerne	16	id.
MC5	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2015 et de céréales	16	id.
MC6	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2016 et de céréales	16	id.
ME5	Méteilot implanté pour la récolte 2015	16	id.
ME6	Méteilot implanté pour la récolte 2016	16	id.
MED	Méteilot déshydraté	16	id.
MEL	Autre méteilot	16	id.
MH5	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2015 et d'herbacées ou de graminées fourragères	16	id.
MH6	Mélange de légumineuses fourragères		

Cultures		Groupes de cultures	
code	libellé	code	libellé
	prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2016 et d'herbacées ou de graminées fourragères	16	id.
MIN	Minette	16	id.
ML5	Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2015 (entre elles)	16	id.
ML6	Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2016 (entre elles)	16	id.
MLD	Mélange de légumineuses déshydratées (entre elles)	16	id.
MLG	Mélange de légumineuses prépondérantes au semis et de graminées fourragères de 5 ans ou moins	16	id.
MOH	Moha	16	id.
NVF	Navet fourrager	16	id.
PAT	Pâturin commun de 5 ans ou moins	16	id.
PFH	Autre pois fourrager d'hiver	16	id.
PFP	Autre pois fourrager de printemps	16	id.
PH5	Pois fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2015	16	id.
PH6	Pois fourrager d'hiver implanté pour la récolte 2016	16	id.
PP5	Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2015	16	id.
PP6	Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2016	16	id.
RDF	Radis fourrager	16	id.
SA5	Sainfoin implanté pour la récolte 2015	16	id.
SA6	Sainfoin implanté pour la récolte 2016	16	id.
SAD	Sainfoin déshydraté	16	id.
SAI	Autre sainfoin	16	id.
SE5	Serradelle implantée pour la récolte 2015	16	id.
SE6	Serradelle implantée pour la récolte 2016	16	id.
SED	Serradelle déshydratée	16	id.
SER	Autre serradelle	16	id.
TR5	Trèfle implanté pour la récolte 2015	16	id.
TR6	Trèfle implanté pour la récolte 2016	16	id.
TRD	Trèfle déshydraté	16	id.
TRE	Autre trèfle	16	id.
VE5	Vesce implantée pour la récolte 2015	16	id.
VE6	Vesce implantée pour la récolte 2016	16	id.
VED	Vesce déshydratée	16	id.
VES	Autre vesce	16	id.
XFE	X-Felium de 5 ans ou moins	16	id.
BOP	Bois pâturé	17	Estives, landes
SPH	Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères, ligneuses présentes	17	id.
SPL	Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes	17	id.
PPH	Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	18	Prairies permanentes
PRL	Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	18	id.
PTR	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	19	Prairies temporaires
RGA	Ray-grass de 5 ans ou moins	19	id.
AGR	Agrume	20	Vergers
ANA	Ananas	20	id.
AVO	Avocat	20	id.
BCA	Banane créole (fruit et légume) - autre	20	id.
BCF	Banane créole (fruit et légume) - fermage	20	id.
BCI	Banane créole (fruit et légume) - indivision	20	id.
BCP	Banane créole (fruit et légume) - propriété ou faire valoir direct	20	id.
BCR	Banane créole (fruit et légume) - réforme foncière	20	id.
BEA	Banane export - autre	20	id.
BEF	Banane export - fermage	20	id.
BEI	Banane export - indivision	20	id.
BEP	Banane export - propriété ou faire valoir direct	20	id.
BER	Banane export - réforme foncière	20	id.
CAC	Café / Cacao	20	id.
CBT	Cerise bigarreau pour transformation	20	id.
PFR	Petit fruit rouge	20	id.

Cultures

code	libellé	code	libellé
BLT	Bleuet	25	id.
BUR	Bugle rampante	25	id.
CAR	Carotte	25	id.
CCN	Concombre / Cornichon	25	id.
CCT	Courgette / Citrouille	25	id.
CEL	Céleri	25	id.
CES	Chicorée / Endive / Scarole	25	id.
CHU	Chou	25	id.
CMB	Courge musquée / Butternut	25	id.
CRA	Cresson alénois de 5 ans ou moins	25	id.
CRN	Cornille	25	id.
CRS	Cresson	25	id.
CSS	Culture sous serre hors sol	25	id.
DOL	Dolique	25	id.
EPI	Épinard	25	id.
FLA	Autre légume ou fruit annuel	25	id.
FLP	Autre légume ou fruit pérenne	25	id.
FRA	Fraise	25	id.
GER	Géranium	25	id.
HAR	Haricot / Flageolet	25	id.
HPC	Horticulture ornementale de plein champ	25	id.
HSA	Horticulture ornementale sous abri	25	id.
LBF	Laitue / Batavia / Feuille de chêne	25	id.
LSA	Légume sous abri	25	id.
MAC	Mâche	25	id.
MLO	Melon	25	id.
MRG	Marguerite	25	id.
NVT	Navet	25	id.
OIG	Oignon / Échalote	25	id.
PAN	Panais	25	id.
PAQ	Pâquerette	25	id.
PAS	Pastèque	25	id.
PMV	Primevère	25	id.
POR	Poireau	25	id.
POT	Potiron / Potimarron	25	id.
PPO	Petits pois	25	id.
PSE	Pensée	25	id.
PTC	Pomme de terre de consommation	25	id.
PTF	Pomme de terre féculière	25	id.
PVP	Poivron / Piment	25	id.
RDI	Radis	25	id.
ROQ	Roquette	25	id.
RUT	Rutabaga	25	id.
SFI	Salsifis	25	id.
TOM	Tomate	25	id.
TOP	Topinambour	25	id.
VER	Véronique	25	id.
CSA	Canne à sucre - autre	26	Canne à sucre
CSF	Canne à sucre - fermage	26	id.
CSI	Canne à sucre - indivision	26	id.
CSP	Canne à sucre - propriété ou faire valoir direct	26	id.
CSR	Canne à sucre - réforme foncière	26	id.
ACA	Autre culture non précisée dans la liste (admissible)	28	Divers
BFP	Bande admissible le long d'une forêt avec production	28	id.
BFS	Bande admissible le long d'une forêt sans production	28	id.
BOR	Bordure de champ	28	id.
BRO	Brome de 5 ans ou moins	28	id.
BTA	Bande tampon	28	id.
CAE	Châtaigneraie entretenue par des porcins ou des petits ruminants	28	id.
CEE	Chênaie entretenue par des porcins ou des petits ruminants	28	id.
CID	Cultures conduites en interrangs : 2 cultures représentant chacune plus de 25%	28	id.
CIT	Cultures conduites en interrangs : 3 cultures représentant chacune plus de 25%	28	id.

Cultures

code	libellé
CUA	Culture sous abattis
MCT	Miscanthus
MPA	Autre mélange de plantes fixant l'azote
MRS	Marais salant
NYG	Nyger
PCL	Phacélie de 5 ans ou moins
PEP	Pépinière
ROS	Roselière
SBO	Surface boisée sur une ancienne terre agricole
SNA	Surface non agricole non visible sur l'orthophotographie
SNE	Surface agricole temporairement non exploitée
TBT	Tubercule tropical
TCR	Taillis à courte rotation
TRU	Truffière (chênaie de plants mycorhizés)
VET	Vétiver
ZZZ	Culture inconnue

Groupes de cultures

code	libellé
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.
28	id.

Les codes et intitulés des cultures dérochées sont les suivants :

code	libellé	code	libellé	code	libellé
DBM	Brome	DLT	Lotier corniculé	DRG	Ray-grass
DBR	Bourrache	DLZ	Luzerne cultivée	DRQ	Roquette
DCF	Chou fourrager	DMD	Moutarde	DSD	Serradelle
DCM	Cameline	DMH	Moha	DSF	Sorgho fourrager
DCR	Cresson alénois	DML	Millet jaune, perlé	DSG	Seigle
DCZ	Colza	DMN	Minette	DSH	Sous semis d'herbe
DDC	Dactyle	DMT	Métilot	DSJ	Soja
DFL	Fléole	DNG	Nyger	DSN	Sainfoin
DFN	Fenugrec	DNT	Navette	DSR	Sarrasin
DFT	Fétuque	DNV	Navet	DTN	Tournesol
DFV	Féverole	DPC	Pois chiche	DTR	Trèfle
DGS	Gesse cultivée	DPH	Phacélie	DVN	Avoine
DLN	Lin	DPS	Pois	DVS	Vesce
DLL	Lentille	DPT	Pâturin commun	DXF	X-Festulolium
DLP	Lupin (blanc, bleu, jaune)	DRD	Radis (fourrager, chinois)	ZZZ	Culture inconnue